

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
En exercice : 49  
Présents : 39  
Pouvoir : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 43  
Votes exprimés :  
POUR : 43  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
24 février 2026  
Date d'affichage :  
24 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO, absente excusée représentée par sa suppléante Lucette LABOUR – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florian FRAYER, absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS

Absents excusés : Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Annie ROUSSEAU

Absents : Bertrand LEBLANC – Clément POINTEAU – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**MODIFICATIONS DE POSTES**

En raison d'une erreur de saisie lors de la préparation du conseil communautaire en date du 03 novembre 2025, il a été proposé au vote une simple modification de poste au lieu d'une suppression/création de poste, obligatoire lorsque la variation de temps de travail est supérieure à 10%.

Aussi, il convient de délibérer à nouveau concernant la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique.

En raison du développement des services proposés la Communauté de Communes du Serein et des divers recrutements effectués au cours de l'année 2025, les agents du pôle administratif occupent désormais les deux niveaux du bâtiment sis 1 place Saint Georges ainsi qu'une annexe (ancienne maison du tourisme) sise 12 place de la Fontaine à L'Isle-sur-Serein. Afin de permettre l'entretien des locaux, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent assurant cette mission.

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (3/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (3,5/35<sup>ème</sup>).

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 26/02/2026 sur cette modification de poste qui sera prévue au budget 2026.

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

En avril 2025, un poste d'adjoint technique à mi-temps avait été créé afin de faire face aux besoins supplémentaires relatifs aux missions suivantes :

- Entretien des espaces verts,
- Entretien des bâtiments et du matériel,
- Installation des salles de réunions,
- Remplacement dans les déchèteries de NOYERS SUR SEREIN et d'ANGELY.

Ces besoins ayant de nouveau évoluer, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste.

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint technique, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 26/02/2026 sur cette modification de poste qui sera prévue au budget 2026.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité**

**DECIDE d'effectuer les modifications, les suppressions et les créations de postes telles que présentées ci-dessus.**

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

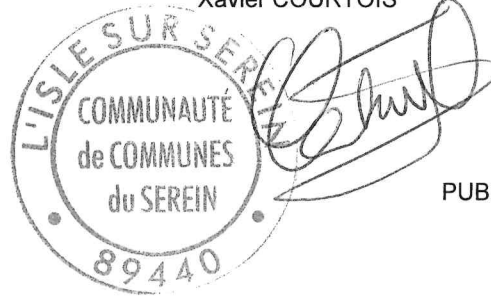
**RETIRE la décision concernant la modification de poste d'adjoint technique mentionnée dans la délibération n°2025/114 du 03 novembre 2025.  
DIT que les crédits nécessaires figureront dans les budgets 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 12/03/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com